ID: 039-213905615-20230928-50_2023-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de SAINT-CLAUDE

Canton de MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA N° INSEE 39 561

> Délibération N° 50-2023

Nombre de Membres

en exercice: 9 présents: 7 votants: 9

ayant donné procuration : 2

absents excusés: 2

absents: 0

Date de convocation :

22/09/2023

Date d'affichage:

22/09/2023

Objet de la délibération

Vente de bois amiable

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON, Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Gilles VINCENT, Dominique LACROIX,

Étaient représentés : Floriano DE MATOS, Jan VINCENT

Procurations données:

de Floriano DE MATOS à Alain MOISSONNIER

de Jan VINCENT à Gilles VINCENT

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Dominique LACROIX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Forestier :

Vu l'arrêté préfectoral n° BFC-2019-07-26-003 relatif à la lutte contre les scolytes de l'Epicéa commun dans les peuplements atteints ;

Vu la délibération n° 71b-2020 concernant les ventes de bois scolytés ;

Considérant la proposition de l'entreprise CALVI en date du 17 septembre 2023 ;

Sur proposition du Maire;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

D'accepter la proposition d'achat des bois sur les parcelles numéro ONF P 3 et 11 et la B 39 qui est non soumise de l'entreprise CALVI, selon les termes suivants :

Billons grumes d'épicéas verts : 48 €/m3

Billons grumes de sapins verts : 43 €/m3

Billons grumes déclassés : 8 €/m³

Tritus vertes : 6 €/St Tritus sèches : 0 €/St

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 28/09/2023

Le secrétaire de séance Dominique LACROIX

Pour extrait conforme, le Maire, Jean-Robert BONDIER



Résultat du vote

- pour : 9 - contre: 0 - abstention: 0